

4.3.3.1.2.

Profil de la formation en linguistique appliquée dans le cadre des hautes écoles spécialisées (HES-LA)

du 10 juin 1999

1. Statut

La formation en linguistique appliquée de niveau HES (HES-LA) est proposée dans le cadre d'un département HES ou d'une entité autonome faisant partie d'une HES. Elle est soumise à la législation cantonale. Une HES-LA peut relever du domaine public ou du domaine privé; dans ce dernier cas, elle doit être reconnue à l'échelon cantonal.

Elle doit disposer, sur le plan opérationnel, d'un degré d'autonomie approprié à une haute école.

2. Mandat

- *Formation en vue du diplôme:* la HES-LA dispense un enseignement axé sur la pratique, sanctionné par un diplôme et préparant à l'exercice d'activités professionnelles qui requièrent l'application de connaissances et de méthodes scientifiques.
- *Formation continue:* la HES-LA propose des études postgrades ainsi que des cours postgrades et autres cours de formation continue.
- *Recherche appliquée et développement, transfert des connaissances et prestations de services à l'égard de tiers.*

Les formations dispensées par la HES-LA et toutes ses autres activités revêtent un caractère scientifique. Le Département HES-LA entretient des contacts étroits avec des instituts universitaires, en Suisse et à l'étranger (notamment pour les séjours linguistiques des étudiantes et étudiants). Il participe à des activités liées à des projets de recherche ou au transfert des connaissances et des technologies.

3. Conditions minimales quant à la taille, l'environnement et l'infrastructure de la HES-LA

La HES-LA a une dimension appropriée au mandat qu'elle a à remplir et dispose notamment d'un nombre adéquat d'enseignantes et enseignants, de chercheurs et chercheuses et d'étudiantes et étudiants. Seul un nombre minimum d'enseignantes et enseignants et d'étudiantes et étudiants permet en effet à la HES-LA d'offrir l'éventail complet des langues d'études dont l'économie et les organisations internationales ont besoin. De plus, c'est là une condition préalable indispensable pour que la HES-LA puisse, à la fois, offrir un enseignement digne d'une haute école, s'engager en matière de recherche et développement, et jouer un rôle approprié au sein du réseau des hautes écoles, en Suisse comme à l'étranger.

Un environnement scientifique et professionnel s'avère nécessaire à la création de synergies, et en particulier de compétences dans le domaine de la recherche et du développement et dans celui des services.

La HES-LA dispose par ailleurs, au niveau du personnel et des locaux, comme sur le plan technique, d'une infrastructure adaptée à son mandat.

4. Formation en vue du diplôme

4.1. Filières d'études

La HES-LA offre deux filières d'études:

- *Filière traduction*
Formation dans la communication interculturelle écrite, dans des combinaisons linguistiques et des domaines importants pour l'exercice de la profession de traducteur ou traductrice.
- *Filière interprétation (études complémentaires)*
Formation dans la communication interculturelle orale, dans des combinaisons linguistiques et des domaines importants pour l'exercice de la profession d'interprète.

4.2. Objectifs de la formation et qualifications

Grâce à un enseignement qui repose sur des bases scientifiques et qui est axé sur la pratique et le champ professionnel, les études dans la HES-LA permettent d'acquérir les qualifications nécessaires pour exercer une activité de haut niveau dans le domaine de la communication interculturelle et spécialisée, par exemple à titre de traducteur/traductrice ou d'interprète. La formation dispense les connaissances et compétences requises pour satisfaire aux exigences professionnelles.

La formation en vue du diplôme a pour objectif d'accroître la compétence linguistique des étudiantes et étudiants (langue maternelle et langues étrangères), de leur transmettre une compétence culturelle (connaissance des autres régions linguistiques) et spécialisée (connaissances techniques et économiques, p.ex.), et de les rendre capables de traduire, selon des critères professionnels, des textes généraux et techniques de différents domaines de connaissances depuis au moins deux langues étrangères vers la langue maternelle et depuis la langue maternelle vers au moins une langue étrangère.

La HES-LA prépare également ses diplômées et diplômés à collaborer avec des entreprises industrielles ou des entreprises de services, et à participer à des projets menés avec d'autres hautes écoles de Suisse et de l'étranger.

4.3. Structure et organisation

La formation en vue du diplôme et les études complémentaires sont des études à plein temps incluant un séjour obligatoire dans un établissement d'enseignement supérieur sis dans l'un des pays des langues étrangères choisies.

Le séjour à l'étranger fait partie intégrante des études menant au diplôme.

Les prestations des étudiantes et étudiants sont évaluées régulièrement dans le cadre d'examens intermédiaires et propédeutiques.

L'introduction d'une structure d'études à deux niveaux, conformément à la déclaration de Bologne, doit se faire sur la base de la nouvelle loi sur les hautes écoles spécialisées.*

4.4. Conditions d'admission

Sont admis dans la HES-LA les candidates et candidats:*

- a. titulaires d'une maturité gymnasiale reconnue,
- b. titulaires d'une maturité spécialisée reconnue dans le domaine information et communication,
- c. titulaires d'une maturité professionnelle reconnue, ou
- d. titulaires d'un diplôme clôturant une formation reconnue de trois ans, décerné par une école supérieure de commerce ou – pendant une période transitoire de dix ans à dater de

*Modification des 28/29 octobre 2004, entre en vigueur avec effet rétroactif au 31 août 2004

l'entrée en vigueur de la présente modification – par une école du degré diplôme.

Peuvent être également admis les candidates et candidats:

- e. titulaires d'un diplôme d'une école supérieure spécialisée,
ou
- f. pouvant attester d'un niveau de culture générale équivalent, acquis différemment.

Dans les cas e et f, la HES-LA vérifie, dans le cadre d'un examen d'admission, le niveau de culture générale.

Par ailleurs, tous les candidats et candidates sont tenus:

- d'apporter la preuve qu'ils possèdent des connaissances et des compétences avancées dans leur langue maternelle et dans les langues étrangères, et
- de se soumettre à un test d'aptitudes (test d'admission).

L'admission en formation complémentaire - filière interprétation - présuppose l'obtention d'un diplôme d'études supérieures (en règle générale, un diplôme de traducteur ou traductrice HES).

4.5. Durée

Les études de traduction durent au moins quatre ans (y compris le séjour à l'étranger).

Les études d'interprétation durent deux ans.

L'introduction d'une structure d'études à deux niveaux, conformément à la déclaration de Bologne, doit se faire sur la base de la nouvelle loi sur les hautes écoles spécialisées.*

* Modification des 28/29 octobre 2004, entre en vigueur avec effet rétroactif au 31 août 2004

Pour la prise en compte des études déjà effectuées, on applique les dispositions de l'"accord entre les hautes écoles spécialisées de Suisse sur la reconnaissance réciproque des études déjà effectuées dans une HES" du 11 décembre 1997.

4.6. Qualification du corps enseignant

Les enseignantes et enseignants possèdent un diplôme d'une haute école (ou une qualification équivalente) dans leur langue maternelle; ils enseignent exclusivement dans leur langue maternelle. Cela fait partie intégrante de leurs qualifications professionnelles.

Ils doivent attester par ailleurs d'une certaine pratique professionnelle et d'une formation méthodologique et didactique appropriée pour enseigner dans une haute école spécialisée.

Des exceptions peuvent être autorisées pour une période transitoire. Dans ce cas, la HES-LA établit un plan de développement pour son corps enseignant, dans lequel sont indiquées les différentes étapes qui permettront d'atteindre progressivement l'objectif fixé.

La HES-LA est responsable de la formation continue de ses enseignantes et enseignants (connaissances professionnelles, didactique).

5. Formation continue

La formation continue a notamment pour objectifs:

- l'acquisition de nouvelles compétences, voire la consolidation des acquis,
- le développement des compétences professionnelles sur la base des dernières découvertes scientifiques, et

- la connaissance de nouvelles approches émanant de la recherche fondamentale.

La formation continue s'effectue par le biais:

d'études postgrades

la HES-LA offre des filières d'études postgrades sanctionnées par un diplôme correspondant.

de cours postgrades

la HES-LA propose également des cours de formation continue, des séminaires et d'autres mesures qui servent au transfert des connaissances.

Les programmes de formation continue sont organisés en étroite collaboration avec les associations professionnelles et les entreprises.

6. Recherche appliquée et développement

La recherche et le développement au sein de la HES-LA constituent l'interface entre la recherche fondamentale dans le domaine des langues et de la communication et les besoins de la pratique dans ce secteur.

Elle s'intéresse en particulier à l'application de connaissances linguistiques pour:

- les besoins des entreprises et des pouvoirs publics en matière de communication interculturelle et spécialisée,
- les formations relevant du secteur des langues et de la communication, et
- la mise au point de produits dans le domaine du Language Engineering.

La HES-LA dispose:

- d'un concept en matière de recherche, de développement et de transfert des connaissances, qui comporte notamment des indications sur les objectifs et les priorités de la recherche, la planification des ressources financières et humaines, l'infrastructure ainsi que sur la coopération et la répartition du travail avec d'autres départements HES et les hautes écoles, et
- d'enseignantes et enseignants qui sont qualifiés pour les activités de R&D dans les domaines concernés et qui peuvent organiser la participation à des projets.

Il y a corrélation entre les activités de R&D et l'enseignement.

Les étudiantes et étudiants qui préparent leur diplôme sont initiés aux méthodes de R&D et associés de façon appropriée aux projets de R&D.

7. Prestations de services

La HES-LA ou les instituts qui lui sont rattachés offrent des services sous diverses formes:

- conseil,
- travaux de recherche et de documentation,
- mandats de traduction, dans la mesure où ils sont profitables à l'enseignement ou à la recherche,
- examens liés à l'acquisition de langues étrangères, ou
- cours spécifiques pour les entreprises.

Dans la mesure du possible et si cela paraît opportun, les étudiantes et étudiants sont associés aux activités de services afin d'acquérir des expériences pratiques.

8. Collaboration et coordination

La HES-LA entretient des liens de coopération institutionnalisés avec:

- les autres départements de la HES dont elle fait partie,
- les établissements d'enseignement supérieur du même domaine, en Suisse et à l'étranger, et
- les associations professionnelles de son secteur en Suisse et à l'étranger.

Cette collaboration couvre toutes les tâches de la HES-LA, à savoir:

- la formation en vue du diplôme et la formation continue (coordination et harmonisation de l'offre de formation, création de domaines de spécialisation), et
- la recherche et les prestations de services (création de domaines de spécialisation et de centres de compétence).

9. Gestion de la qualité

La HES-LA dispose d'un système de gestion de la qualité qui comprend une évaluation interne et externe de l'ensemble du mandat qui lui est imparti. Il s'agit en particulier d'évaluer si les objectifs de la formation ont été atteints.

Berne, le 10 juin 1999

Au nom de la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique

Le président:
Hans Ulrich Stöckling

Le secrétaire général:
Moritz Arnet